

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 12 janvier 2025 a adopté le règlement 994 décrétant un emprunt de 515 000 \$ et une dépense de 515 000 \$ pour l'exécution de travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028).

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré dixième jour de février
deux mille vingt-six.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 10 février 2026, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de février 2026.

